



NOTE DE SYNTHÈSE
Comité syndical
PAYS LANDES NATURE CÔTE D'ARGENT
Vendredi 10 novembre 2017 – 16h
Salle 1 du centre administratif de la commune de
Parentis en Born

Les membres ont été convoqués pour une séance du comité syndical le 7 novembre 2017 à 18h. Le quorum n'a pas été atteint. Voici les membres présents et excusés lors de cette séance.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 10

Nombre de délégués suppléants présents : 3

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de votants : 12

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE-LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan

Etaients excusés :

Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs

Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES- GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-France	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan

Le quorum n'étant pas atteint, la présidente du PETR Pays Landes Nature Côte d'Argent a convoqué une nouvelle fois le comité syndical le 10 novembre 2017 à 16h dans la salle du centre administratif de Parentis en Born. Voici les membres présents et excusés lors de cette séance.

Nombre de délégués en exercice : 26

Nombre de délégués titulaires présents : 3

Nombre de délégués représentés : 0

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de votants : 4

Délégués titulaires ou suppléants présents :

Madame	Hélène	LARREZET	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	DORVILLE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Pierre	LAPEYRE	Communauté de communes Cote Landes Nature

Etaients excusés :

Madame	Delphine	BERTIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laëtitia	CANTAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Raphaëlle	MIREMONT	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Christine	BLEVEC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	François	GIL	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Amandine	LAMARQUE- LOUIS	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Valérie	DARDERES- GORRY	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Denis	PAUILLAC	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Michaël	CHAUVIN	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Gilbert	BROUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Laure	NAYACH	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Françoise	DOUSTE	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Marie-Hélène	BOUSQUET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Richard	SAINT-JOURS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Guy	PONS	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	SLOTOWSKI	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Marie-France	DELEST	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Elisabeth	ETCHEVERRIA	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Arnaud	BOURDENX	Communauté de communes de Mimizan

Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	RINGEVAL	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	GUILLEMIN	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Didier	TROUVE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Bernard	LESCARRET	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michelle	LARTIGAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	CORBEAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean	GOURDON	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Françoise	LESBATS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gérard	NAPIAS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Jean-Paul	DEZES	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Dominique	LARTIGAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Bertrand	PUYO	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Joseph	DESBIEYS	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Robert	CAMGUILHEM	Communauté de communes Cote Landes Nature
Madame	Marie-Josée	CAUSSEQUE	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Gilles	DUCOUT	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Albert	TONNEAU	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Philippe	MOUHEL	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Yves	SAINT-MARTIN	Communauté de communes Cote Landes Nature
Monsieur	Christian	VIGNES	Communauté de communes Cote Landes Nature

Madame la Présidente rappelle que le comité syndical s'est réuni le 7 novembre 2017 à 18h et que le quorum n'a pas été atteint. La réunion s'est tenue sur les points informatif à l'ordre du jour et un débat a eu lieu. Aucune décision n'a été prise lors de cette réunion.

En accord avec l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil syndical réuni ce jour peut délibérer sur le même ordre du jour sans condition de quorum.

PANORAMA DES PAYS

Une présentation rapide des Pays et des PETR en France en 2017 a été réalisée.

Définition (Pays / PETR / PNR) :

On appelle "Territoire de projets" des territoires non intégrés sur le plan intercommunal dans une seule communauté de communes ou d'agglomération, mais qui regroupent plusieurs communautés autour d'un projet de territoire.

Etat des lieux

- 70% du territoire
- 3 EPCI en moyenne en 2017 (contre 5 en 2015)
- Une moyenne de 80 communes / Pays

Les Pays représentent :

- 90% des GAL (programme LEADER)

- 40% des TEPCV
- 30% des Contrats de Ruralité

Le panorama 2017 est réalisée par l'ANPP.

CONTRAT DE RURALITE

1. Signature de l'accord cadre et de l'annexe financière

Le Contrat de ruralité a été signé. L'accord cadre le 21 août et la convention financière 2017 le 5 octobre. Concernant cette dernière, les maîtres d'ouvrages ont jusqu'au 15 novembre pour déposer leur dossier de subvention.

Quelques chiffres sur l'annexe 2017 :

- 228 575 € de fonds « Contrats de Ruralité »
- 7 projets bénéficiant des fonds dédiés « Contrat de ruralité » dans les domaines suivants :
 - Accès aux services publics marchands et aux soins
 - Revitalisation bourgs centres, soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/ bourgs
 - Mobilités locales et accessibilité au territoire
 - Cohésion sociale
- Plus généralement sur l'ensemble du contrat 2017 (DETR / FSIL / Contrat de Ruralité / ...)
 - 25 dossiers (7 Contrats de Ruralité / 2 FSIL / 14 DETR / 1 FNADT / 1 TEPCV)
 - 5 200 000 € d'investissement sur le territoire répondant aux objectifs du contrat
 - Dont 1 500 000 € d'aides d'Etat

POINTS SUR LES ACTIONS

1. LEADER

L'actualité LEADER a fait l'objet d'une présentation Powerpoint notamment sur :

- Suivi de l'opération
 - **Maison de santé pluriprofessionnelle de Mimizan programmée le 26 septembre 2017**
 - **Programmation des études et des investissements sélectionnés** dans le cadre de l'appel à projet sur la **redynamisation des bourgs/centres bourgs prévue début 2018**
 - **Projet de conserverie à Saint-Julien-en-Born** : possible financement LEADER sur les investissements
 - **Projet de coopération « tiers-lieux »** porté par l'association « Sauce Ouest »
 - Retards de paiement des subventions dédiées à l'animation et au fonctionnement du GAL pour 2015 et 2016

Un bureau « spécial LEADER » sera organisé en marge du prochain comité syndical pour faire le point sur le programme, le futur avenant et les perspectives LEADER.

- Possibilité d'avenants au programme LEADER

De décembre jusqu'à fin janvier, l'équipe du GAL préparera un avenant sur plusieurs fiches actions (Déchet, transition énergétique, mobilité, etc.). Plusieurs réunions thématiques et des ateliers de travail seront organisés afin de réaliser une concertation autour de ces thèmes avec les différentes parties prenantes.

- Avance de trésorerie :

Madame la Présidente rappelle les retards de paiement des subventions d'ingénierie LEADER 2015 et 2016. En date du 3 novembre 2017, M. Alain ROUSSET président de la Région Nouvelle Aquitaine a écrit à l'ensemble des GAL néo-aquitain pour leur faire part d'une solution envisagée concernant les problèmes de trésorerie via une avance remboursable. Afin d'estimer le besoin des territoires, il est demandé aux intéressés de se manifester et de signifier leur besoin le cas échéant.

Madame la Présidente demande au comité syndical de se prononcer favorablement sur cette avance de trésorerie proposée par le Conseil Régional.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de signifier au Conseil Régional Nouvelle Aquitaine son intérêt de bénéficier de l'avance remboursable et autorise la Présidente à signer tout document permettant sa mise en œuvre.

MAJ au 04/12/2017 : L'avance de trésorerie est actée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. Une somme de 50 000€ sera avancée au Pays Landes Nature Cote d'Argent en attendant les subventions LEADER. (Lettre du Conseil Régional en annexe de ce compte rendu)

2. NOMAD

L'actualité NOMAD a l'objet d'une présentation Powerpoint notamment sur

- Un premier bilan chiffré de la saison 2017
 - **111 demi-journées de permanences / 201 demi-journées de visites terrain** sur les 23 communes du territoire LNCA
 - **2043 contacts pris** auprès des entreprises (+ 29% / 2016)
 - **937 saisonnier(e)s renseigné(e)s** (+54% par rapport à 2016)
 - 3 contacts par saisonniers en moyenne (2900 contacts saisonniers)
 - **Page Facebook NOMAD : Maison des Saisonniers (1867 « J'aime »** au 13 octobre 2017, soit + 747 depuis janvier 2017) / **2000 personnes atteintes** en moyenne par publication (Un pic à **24 400 personnes** atteintes)
- Le bilan de l'étude village des saisonniers – COPIL VILLAGE DES SAISONNIERS le 7 novembre 2017 à 10h
- Le bilan de l'internat de Parentis en Born – BILAN INTERNAT le 9 novembre 2017 à 10h

3. OCM

a. COPIL OCM - 18 septembre 2017.

- 4 dossiers ont été analysés. A ce jour 3 ont été validés. Concernant le dernier dossier, il a été demandé au CIACL de fournir des compléments notamment sur la viabilité de l'investissement.

b. Suivi de l'OCM

- Si le dernier dossier est validé, l'aide n°1 sera soldé.
- Un dossier est cours d'étude pour l'aide n°3 : restaurant dans les communes de – de 2000 habitants (qui pourrait solder la ligne)
- Un dossier est en cours d'étude sur l'aide n°2 (artisan / commerçant de + de 55ans)

4. BANDE DESSINEE

- **Sortie scolaire sur une semaine de découverte du patrimoine locale en lien avec la BD**
 - Un reportage lors de la sortie à Bourricos pour valoriser la sortie scolaire et le lien avec le territoire
 - Vidéo en cours de finition et un atelier de travail sur la suite sera lancé

DELIBERATIONS

1. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Madame la Présidente rappelle que la convention que le PETR a passée avec le Crédit Agricole d'Aquitaine pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie arrive à son terme.

Elle propose de renouveler la ligne de trésorerie pour faire face aux dépenses de l'année 2018. Elle négocie avec les différentes banques Crédit Agricole, du Crédit Mutuel et de la Caisse d'Épargne

Proposition au 06/11/2017

Banque	Taux référence	Commission	Taux variable	MARGE	Tx global au 30/10/17	Com de non utilisation
LIGNE DE TRESORERIE ACTUELLE :						
Crédit Agricole	EURIBOR 12 M	140 €	Au 30/10/2017 : - 0,185%)	0,62 %	0,435 %	Aucune
PROPOSITION 2017-2018						
Crédit Agricole	EURIBOR 3M	140 € (+210 € à l'ouverture)	Au 30/10/2017 : -0,33%	0,60	0,27 %	Aucune
Caisse D'épargne	EONIA	250 €	au 11/10/17 : -0,362 %	1,10 %	0.738 %	0.2 % (280€/mois)

Le Comité Syndical décide à l'unanimité les points suivants :

Article 1. Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie le Pays Landes Nature Côte d'Argent décide de contracter auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine, une ouverture d'un crédit de trésorerie d'un montant maximum de 140 000 euros dans les conditions ci-dessus.

Article 2. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse Régionale du Crédit agricole d'Aquitaine.

Article 3. Le Pays Landes Nature Côte d'Argent autorise la présidente Madame Hélène LARREZET à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

2. Décision modificative du budget mineure (changement de chapitre pour payer les intérêts de la ligne)

Le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie s'effectue dans le chapitre 66 article 6615 au lieu du chapitre 11 article 627. La modification de chapitre demande une décision modificative du budget.

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Libellé			Montant
Chapitre	11	CHARGES GENERALES	
Article	627	services bancaires et assimilés	- 1 500
Sous - total chapitre 11			- 1 500
Chapitre	66	CHARGES FINANCIERES	
Article	6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts	1 500
Sous - total chapitre 012			1 500
Total dépenses de fonctionnement			0

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de valider la décision modificative du Budget.

PRESENTATION DE REZOPOUCE

REZOPOUCE a fait l'objet d'une présentation Powerpoint et un document a été remis lors du comité syndical

- Présentation du dispositif par une vidéo
- Scénario sur le Pays – ESTIMATION



→ MISE EN PLACE SUR LE PAYS - ESTIMATIF

1^{ÈRE} ANNÉE – MISE EN PLACE ET INVESTISSEMENT

- **6 mois de mise en place**
 - Préparation et donnée technique
 - Concertation sur les arrêts avec chaque commune
 - Communication en amont
- **Un stagiaire de 6 mois en Master I ou II dès le commencement**
 - Etre l'interface entre collectivité et REZO POUCE
 - Mise en place de partenariat (Région / Département / association / structure sociale / etc.)
 - « Mini » diagnostic mobilité (aire de covoiturage / transport en commun / bus ou navette / pistes cyclables / etc.)
 - Mise en place d'un comité de pilotage et animation de celui-ci
 - Réflexion sur les arrêts en lien avec les collectivités
 - Préparation du lancement
 - Communication

38

→ PRÉSENTATION DE RÉZO POUCE

PROJET SUR LE PAYS LNCA – 1^{ÈRE} ANNÉE ESTIMATION

DEPENSES	Montant (HT.)	RECETTES	Montant (HT)	%
FORFAIT REZO POUCE	14 000 €	LEADER (80%)	35 704 €	80,00%
DONT Forfait mise en place	7 500 €	Autofinancement (20%)	8 926 €	20,00%
DONT Abonnement annuelle	4 500 €			
DONT Cotisation SCIC	2 000 €			
INGENIERIE LOCALE	4 800 €			
DONT stagiaire	3 300 €			
DONT transport	1 500 €			
COMMUNICATION	10 830 €			
DONT animation	5 645 €			
DONT Pack inscription	5 185 €			
INVESTISSEMENT	15 000 €			
DONT Panneaux Rézo Pouce	15 000 €			
TOTAL DEPENSES	44 630 €	TOTAL RECETTES	44 630 €	100%

39

→ MISE EN PLACE SUR LE PAYS - ESTIMATIF

ANNÉES SUIVANTES : FONCTIONNEMENT ET COMMUNICATION

- **Pas de création de poste pour le fonctionnement**
 - Suivi de l'opération et évaluation par le Pays
 - Communication par le Pays en lien avec les collectivités
 - Inscription en ligne sur la plateforme ou au guichet déterminé en amont (*Mairie / Office de tourisme / Permanence NOMAD / etc.*)
- **Des frais fixes...**
 - 4 500 € d'abonnement annuel à RézoPouce (communication / site internet / Application / etc.)
 - 2 000 € de cotisation à la SCIC
- **Des frais variables...**
 - Communication (entre 500 et 2 000 €)
 - Inscriptions* (entre 1 000 et 3 500 €)

FONCTIONNEMENT :

FOURCHETTE HAUTE : 12 000 € / an
FOURCHETTE BASSE : 8 000 € / an

* : une inscription coûte entre 2€50 et 5€70

40

- Retour d'expériences sur la communauté de communes de MACS
- QUESTIONNEMENTS :
 - Il serait intéressant d'avoir une présentation d'un territoire ayant mis en place ce dispositif
 - Il serait intéressant de mettre en concurrence REZOPOUCE avec d'autres dispositifs similaires
 - Quid de la sécurité de ce dispositif ? Y-a-t-il une possibilité de notation sur les autoposteurs et les conducteurs

Ces questions seront à l'ordre du jour du prochain comité syndical.

LA SEANCE EST LEVEE A 18h.

Annexe 1 : Courrier du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine



Pôle/Délégation :
Europe et International

Poste:

Direction /Service :
Fonds Européens

Ref.: 2017.2473.CP

Affaire suivie par :

Madame Hélène LARREZET
Présidente
PETR Lande Nature Côte d'Argent
2 Avenue de la Gare
40200 MIMIZAN

REÇU Le 01 DEC 2017

Bordeaux, le 17 novembre 2017

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous informer que la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réunie sous ma présidence le 17 novembre 2017, a décidé de vous accorder une aide de 50 000,00 € pour le projet suivant :

- attribution d'une avance remboursable.

Je me félicite que la Région Nouvelle-Aquitaine puisse aider à la réalisation de votre projet et contribuer ainsi au développement des actions partenariales auxquelles je suis très attaché.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président

Alain ROUSSET

Hôtel de Région
14, rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
T. 05 49 38 49 38
Info-accueil@nouvelle-aquitaine.fr